



PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Passé vaccinal : comment éviter sa désactivation le 15 février ?

Nancy, le 07/02/2022

À compter du 15 février prochain, les passe vaccinaux des personnes qui auraient reçu leur deuxième dose avant le 15 octobre 2021 seront désactivés. Arnaud COCHET, préfet de Meurthe-et-Moselle, invite les personnes concernées à se rendre sans attendre dans l'un des 19 centres du département, ou auprès des 385 professionnels de santé, ou des 175 pharmacies participant à la campagne de vaccination.

Quand dois-je faire ma dose de rappel ?

Le rappel vaccinal doit être réalisé quatre mois maximum après la seconde injection. Passé ce délai, le passe vaccinal sera invalidé, et le QR-Code correspondant, désactivé. Le site internet www.monrappelvaccinovid.ameli.fr précise les conditions dans lesquelles le rappel vaccinal doit être effectué. Le passe vaccinal étant activé sept jours après l'injection, les personnes dont les passe sanitaires seront désactivés le 15 février ont jusqu'au 8 février pour recevoir leur injection.

Plus de 20 000 rendez-vous de vaccination disponibles en Meurthe-et-Moselle, réservez le vôtre !

Afin d'accompagner une demande potentiellement forte à l'approche de la désactivation des passes, les centres de vaccination et les professionnels de santé restent pleinement mobilisés dans l'ensemble du département. Plus de 20 000 rendez-vous sont actuellement disponibles et ouverts à la réservation sur les agendas en ligne www.doctolib.fr

Circulation COVID en Meurthe-et-Moselle.

Le taux d'incidence s'élève à 3 073 nouveaux cas pour 100 000 habitants, soit plus de 20 000 nouveaux malades, chaque semaine, à l'échelle départementale. La circulation virale en diminution de 16 % par rapport à la semaine précédente, demeure néanmoins très élevée, et supérieure à la moyenne nationale. Face à cette situation le préfet de Meurthe-et-Moselle appelle chacun à la prudence, au respect des gestes barrières, et à la vaccination.

Retrouvez toutes les informations utiles sur les lieux de vaccination en Meurthe-et-Moselle www.sante.fr ou www.meurthe-et-moselle.gouv.fr

Ensemble, protégeons-nous et protégeons nos proches.

Contacts presse :

Jean-François Tritz : 03.83.34.26.09 / 06.13.56.09.28
Sébastien Marc : 03.83.34.26.17 / 06.48.03.45.90

Retrouvez-nous



meurthe-et-moselle.gouv.fr



@prefet54



@prefet54



@prefet54